Relevé de conclusions

XXIII^{ème} réunion du Conseil économique financier, industriel et commercial franco-russe

(Moscou, le 19 décembre 2017)

La XXIIIème réunion du Conseil économique, financier, industriel et commercial franco-russe (ci-après CEFIC), s'est tenue le 19 décembre 2017 à Moscou.

La délégation française était présidée par M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances et la délégation russe par M. Maxime Orechkine, Ministre du Développement économique de la Fédération de Russie.

Les Parties se sont félicitées de la tenue d'un deuxième Conseil économique, financier, industriel et commercial franco-russe (CEFIC) pour l'année 2017 qui illustre la volonté commune de consolider et d'intensifier le partenariat économique entre la France et la Russie.

L'accélération de la croissance économique dans nos deux pays et la stratégie de diversification de l'économie russe ouvrent de nouvelles perspectives propices pour accroître les échanges entre la France et la Russie. Les Parties sont déterminées à tirer avantage de cette dynamique, dans une logique d'ouverture et de bénéfices mutuels, et à l'inscrire dans la durée.

La Partie russe a invité la partie française à prendre part au forum russe des investissements (à Sotchi du 15 au 16 février 2018), au forum économique international de Saint-Pétersbourg (du 24 au 26 mai 2018) et au forum économique de l'Extrême-Orient (à Vladivostok du 6 au 7 septembre 2018).

Coopération dans le domaine des investissements et de la modernisation de l'économie

Les Parties se félicitent que ce CEFIC ait donné une nouvelle impulsion au partenariat économique franco-russe, à travers la réalisation de projets conjoints. Une attention particulière a été donnée à la coopération fructueuse en faveur des PME, consacrée par une déclaration d'intention signée par les deux Parties et la création d'un sous-groupe de travail dédié au soutien des PME. La France et la Russie sont convenues d'inscrire cette démarche dans l'objectif de créer des chaînes de valeur intégrées associant des PME françaises et des PME russes autour de grands donneurs d'ordre dans une relation équilibrée et mutuellement bénéfique

pour l'économie de nos deux pays. A cette fin, les Parties œuvreront conjointement à l'identification d'une liste de projets pilotes.

La sixième réunion du Groupe de travail « Investissements et modernisation de l'économie » du CEFIC à Paris le 20 octobre 2017 avait permis d'identifier une série d'actions conjointes destinées à renforcer la place des PME dans les relations économiques entre la France et la Russie. La plupart des actions qui étaient programmées pour l'année 2018 ont déjà été mises en œuvre de façon anticipée, témoignant de la détermination des deux Parties en faveur de résultats rapides et concrets dans ce domaine.

En particulier, les Parties ont salué la décision prise par la Caisse des dépôts International Capital (CDC-IC) et le Fonds russe des investissements directs (FRID) d'approfondir leur partenariat. La CDC-IC et le FRID ont en effet signé un accord-cadre permettant la mise en place d'un nouveau mécanisme d'investissement, en faveur des petites et moyennes entreprises (PME). Parallèlement et en application de cet accord-cadre, un protocole d'accord a été signé par la CDC-IC et le FRID, d'une part, et la société Olmix, d'autre part, portant sur le financement d'un investissement qui permettra à cette PME française d'accélérer son développement à travers la croissance de ses activités en Russie.

Plusieurs autres actions ont été lancées à l'occasion du CEFIC, notamment la relance du partenariat entre BPI France et la Fondation d'assistance au développement des petites entreprises dans le domaine scientifique et technique à travers un nouvel appel à projets et un accord de coopération entre la corporation PME et ses agences partenaires côté français portant sur un échange de bonnes pratiques et d'expertise, tant en matière de financement que d'appui à l'internationalisation des PME.

En outre, la Partie française a proposé d'organiser en France un forum d'affaires sur les PME en 2018.

Les Parties se félicitent également des accords signés par les milieux d'affaires en marge du CEFIC en particulier les entreprises Gaussin et Poma, qui illustrent la concrétisation rapide de notre partenariat sur les PME.

Les Parties ont noté la signature d'un accord d'intention sur la création d'une coentreprise entre l'entreprise française Poma et « North Caucasus Resort ».

La Partie russe a fait part à la partie française des perspectives de coopération entre le District fédéral du Caucase du Nord et les entreprises françaises.

La Partie russe a évoqué auprès de la partie française les possibilités d'investissements dans l'Extrême-Orient russe et a exprimé son intérêt pour l'accueil d'entreprises françaises en vue de la réalisation de projets d'investissements dans l'Extrême-Orient, en particulier dans les « territoires de développement avancé » et le « Port libre de Vladivostok ».

Les Parties ont rappelé leur attachement au développement de la coopération entre les places financières de Paris et de Moscou, destinée à offrir aux entreprises un environnement favorable à leurs investissements. La Partie française a présenté différentes initiatives en matière de finance verte et l'initiative « Finance for Tomorrow » ainsi qu'un tour d'horizon du partenariat entre les deux places financières dans le cadre du World Alliance of International Financial Centres.

Les Parties se sont félicitées des collaborations entre les programmes français d'innovation et la fondation russe Skolkovo. Elles ont souligné l'importance du soutien aux entreprises innovantes des deux pays au travers de programmes français et russes d'accélération, d'incubateurs, de centres d'innovation ou encore de pôles de compétitivité afin de mettre en œuvre des projets et partenariats dans le domaine des hautes technologies. Elles saluent la signature d'un memorandum entre la France et la Russie qui permet de renouveler leur coopération en matière d'innovation, d'un memorandum entre l'agence Business France, le pôle de compétitivité PICOM et la Fondation Skolkovo, ainsi que d'un accord entre la société Qwant et Real Speaker Lab. Les Parties se sont également félicitées de la participation éventuelle des entreprises de haute technologie aux forums et conférences dédiés aux innovations en 2018 (Viva Technology à Paris et Start-up village à Moscou).

La Partie russe a noté l'intérêt de la banque russe VTB pour une coopération avec des banques, institutions et entreprises financières françaises dans les domaines du crédit et des financements non touchés par les sanctions.

La Partie russe a souligné le rôle important de l'université franco-russe dans la formation d'un personnel spécialisé dans le développement des liens économiques et commerciaux entre la France et la Russie. Les stages, programmes d'alternance ainsi que l'élaboration de programmes de formation conjoints entre l'Université franco-russe et les entreprises ont été identifiés comme des orientations possibles.

La Partie française a souligné l'importance du respect de la propriété intellectuelle, de la qualité du climat des affaires, en particulier de la sécurité des contrats, pour l'accroissement des investissements français en Russie. La Partie

française fait valoir que les entreprises françaises qui ont réalisé des investissements en Russie restent intéressées à ce que leurs plans d'affaires se réalisent, y compris avec les entreprises d'Etat.

Coopération dans le domaine de l'énergie

Les Parties ont salué la tenue de la 19^{ème} réunion du groupe de travail pour la coopération dans le domaine de l'énergie à Moscou le 24 octobre 2017.

Les Parties ont noté l'importance de la coopération entre les compagnies « Engie » et « Gazprom » et se sont félicitées du caractère stable et ininterrompu des livraisons de gaz naturel de la Russie vers la France.

La Partie Russe a appelé la Partie Française à soutenir le projet « Nord Stream 2 » auprès de l'Union européenne, dont l'objectif est de créer une infrastructure de transport visant à renforcer la fiabilité des livraisons du gaz naturel russe vers l'Union européenne et de répondre aux besoins croissants des pays européens en gaz naturel.

Les Parties se sont félicitées de la qualité de la coopération entre Total et Novatek dans le cadre de la réalisation du projet « Yamal LNG ». Elles ont salué le chargement de la première cargaison de GNL le 8 décembre 2017.

Novatek salue la participation de Technip au consortium qui réalise l'ingénierie dans le cadre de l'étape FEED du projet « Arctic LNG 2 » en collaboration avec la société « Linde » et la SA « NIPIGaz ».

Les Parties se sont félicitées de la poursuite de la coopération entre Total et la SA « Zaroubejneft » dans le cadre du développement du site de Khariaga.

La Partie française a fait part de sa satisfaction quant au développement de la présence d'IFP Energies nouvelles en Russie.

Les Parties saluent la coopération des deux pays visant à améliorer et à renforcer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité des infrastructures du réseau électrique, y compris dans les domaines suivants : transfert des technologies, échange d'expérience dans le domaine de la gestion intelligente des réseaux et de la création des systèmes de comptage intelligents, intégration énergétique et développement de l'interconnexion électrique, dynamisation des échanges pendant des congrès et des expositions.

Les Parties ont salué la coopération entre EDF et la SA « Rosseti » sur l'application des meilleures pratiques des entreprises en vue du développement intégré des installations électriques du district de Petrograd de Saint-Pétersbourg et la création du centre de formation intelligent à la base du centre de formation « Tervolovo ».

Coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire

Les Parties ont noté la réussite de la 8ème réunion du Groupe de travail pour la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire civile dans une ambiance constructive. Cette réunion a eu lieu à Paris le 6 novembre 2017.

Les Parties partagent la même vision de l'importance de l'énergie nucléaire parmi leurs sources de production d'électricité en tant qu'énergie compétitive et sûre et de faible niveau d'émissions de gaz à effet de serre.

Les Parties se sont félicitées des progrès dans les collaborations bilatérales dans le domaine du nucléaire civil, qui sont mutuellement bénéfiques.

Les Parties ont noté une coopération de longue date dans le domaine de la recherche sur l'énergie nucléaire et constatent qu'elle se poursuit et qu'elle reste à la fois riche, multiple et mutuellement fructueuse.

Les Parties ont souligné la haute importance de la sûreté nucléaire et ont constaté une coopération approfondie entre les autorités de sûreté nucléaire indépendantes et entre les organismes chargés de leur apporter un support scientifique et technique.

Les Parties ont salué les avancées des coopérations de longue date entre les industriels de chacun des pays. Les Parties ont notamment relevé les bonnes performances de la joint-venture Technologies Turbine AAEM pour la fourniture de turbines sur les projets de ROSATOM à l'export, et le succès de la collaboration entre Electricité de France et Rosenergoatom pour la prolongation de la durée de vie d'exploitation de la centrale de Kozloduy en Bulgarie.

Les Parties ont également noté que la collaboration industrielle s'intensifie avec notamment de nouveaux accords de coopération entre Schneider Electric et ROSATOM et entre ENGIE et ASSYSTEM. Les Parties ont noté l'intérêt d'étudier l'élargissement de cette coopération aux sociétés de taille intermédiaire.

Les Parties notent avec satisfaction une coopération fructueuse, ainsi qu'un potentiel important pour le développement d'une coopération mutuellement

avantageuse dans l'avenir, entre Electricité de France et le groupe Rosenergoatom et, entre la société Areva NP et la compagnie TVEL, entre des sociétés françaises et TENEX dans le domaine du cycle du combustible nucléaire, et entre des sociétés françaises et la SA Uranium One Group dans le cadre des projets liés à l'uranium naturel.

Les Parties confirment qu'il y a toutes les conditions nécessaires à la poursuite ultérieure de la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire entre la France et la Russie, et à des actions communes visant à réaliser des projets dans des pays tiers, dans ledit domaine.

Coopération dans le domaine des transports

Les Parties se sont félicitées du développement dynamique de la coopération dans le domaine du transport entre la France et la Russie et du caractère fructueux des travaux du 12^{ème} groupe de travail Transports, qui s'est tenu à Paris le 21 novembre 2017 dans le cadre de la préparation du CEFIC.

Les Parties ont noté un intérêt mutuel pour poursuivre la collaboration dans le domaine de la réalisation de projets de construction et d'exploitation de routes à péage sur le territoire de la Fédération de Russie par le biais du recours aux contrats de concession.

Les Parties se félicitent de l'introduction du sujet relatif aux nouvelles mobilités parmi les sujets de discussion prioritaires du groupe de travail et souhaitent poursuivre leurs échanges en matière de systèmes de transports intelligents. Les Parties ont souligné le fort potentiel que représentait le développement des systèmes de transport intelligents pour les collectivités locales et se sont félicitées de la volonté des entreprises françaises et russes de poursuivre leurs échanges dans le domaine des nouvelles technologies appliquées au transport urbain.

Certaines entreprises françaises (Blablacar, Bolloré, Padam, Mobility Tech Green, Siradel et Lohr) ont manifesté un vif intérêt pour poursuivre leurs échanges avec les autorités de la région de Moscou et de Saint-Pétersbourg.

Les Parties ont salué l'approfondissement de la coopération et le renforcement des échanges entre la SNCF et RZhD en matière de trafic ferroviaire, ainsi que la volonté des universités françaises et russes de développer leur coopération dans le domaine de la formation, le perfectionnement et la formation continue des spécialistes.

Coopération dans le domaine aéronautique

Les Parties se sont félicitées de la coopération sur le projet d'avion régional Sukhoi SuperJet100, avec la participation de PowerJet et de Safran et d'OAK (United Aircraft Corporation), Sukhoi Civil Aircraft Company, ODK (United Engine Corporation), Technodinamika, et RT-Chimcomposite.

Des problèmes ont été notés concernant les livraisons en retard des moteurs SaM146, ainsi que des problèmes liés à la maintenance des moteurs : délais de réparation trop importants, disponibilité et coût des moteurs de rechange. PowerJet a fait des propositions d'amélioration et s'est engagé à faire le point sur ces questions d'ici à la fin février 2018.

Les Parties se sont déclarées satisfaites du niveau élevé de coopération entre l'ONERA et le TsAGI, coopération qui dure depuis plus de quarante ans, et ont soutenu leur volonté de continuer et d'approfondir cette coopération au travers de projets communs mais aussi au travers du prix « Denis Maugars » qui vient d'être décerné pour la troisième année à de jeunes chercheurs français et russes. Les Parties se réjouissent de voir que cette coopération s'élargit également depuis plusieurs années au CIAM.

Les Parties se sont déclarées satisfaites de la collaboration entre Safran Helicopter Engines et Hélicoptères de Russie sur la poursuite et le renforcement de la coopération portant sur le projet d'hélicoptère Ka226T.

Les Parties se sont déclarées satisfaites du niveau de coopération d'Airbus avec les entreprises russes VSMPO Avisma, Hydromash, HS-Nauka, Azimut et State ATM Corporation. Airbus a échangé avec ORPE «Tekhnologiya» et Technodinamika sur d'éventuels sujets de coopération.

Coopération dans le domaine de l'Espace

Les Parties se sont félicitées de l'existence de multiples coopérations industrielles franco-russes équilibrées et mutuellement profitables et ont souligné la qualité des échanges amicaux, francs et constructifs au sein du Groupe de Travail Espace. Elles ont identifié plusieurs thèmes autour desquels s'organise la coopération : lanceurs, développement de satellites, fabrication d'équipements, activités au service de la coopération scientifique et technique, numérisation des

processus industriels, petits satellites, standardisation, utilisation des données pour l'étude de l'environnement et du climat.

Coopération dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle et de la lutte contre la contrefaçon

Les Parties confirment leur intérêt et leur volonté de développer la coopération bilatérale y compris au niveau interministériel.

Les Parties soulignent la nécessité de poursuivre le dialogue bilatéral et l'utilité de constituer des sous-groupes sur les sujets les plus importants : lutte contre la contrefaçon des produits pharmaceutiques, coopération dans le domaine de la protection juridique des appellations d'origine et des indications géographiques.

Les Parties confirment leur volonté de poursuivre le travail sur les projets d'accords franco-russes : a) projet de Mémorandum sur la compréhension mutuelle entre l'Institut national de la propriété industrielle (France) et le Service fédéral de la propriété intellectuelle (Fédération de Russie), b) projet de Mémorandum sur la compréhension mutuelle entre l'instance française de régulation compétente pour la lutte contre la contrefaçon de médicaments et autres produits médicaux et le Service fédéral de la surveillance dans le domaine de la santé publique.

Les Parties confirment leur intérêt pour des échanges réguliers d'information sur la réglementation en France et en Russie dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, des bonnes pratiques dans l'application des textes, pour l'organisation de séminaires, de conférences et de rencontres de travail avec des producteurs, des experts et les dirigeants des administrations compétentes.

Coopération dans le domaine de l'agriculture

Les Parties ont confirmé leur intérêt pour poursuivre le dialogue constructif entre la France et la Russie dans le domaine de l'agriculture.

Les Parties sont convenues de tenir la réunion du Groupe de travail agricole début 2018. Lors de cette réunion, il est envisagé de discuter des questions relatives aux échanges commerciaux réciproques de produits agricoles qui repartent à la hausse, de la coopération entre la France et la Russie dans le domaine de la science, de l'enseignement, et des indications géographiques, de la

coopération dans le domaine de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire, des questions de coopération dans le domaine de la viticulture et de la vinification, de l'organisation d'événements, de congrès et d'expositions en France et en Russie, ainsi que de discuter de la possibilité de mise en œuvre de projets d'investissement agricoles communs.

Coopération dans le domaine de l'innovation

Les Parties se sont félicitées de la tenue du Groupe de travail (GT) dans le domaine de l'innovation le 18 octobre 2017 à Moscou pendant le Forum International d'innovations Open Innovations. Les Parties sont satisfaites du résultat des activités réalisées entre les réunions du GT tout en soulignant certains domaines à améliorer, en particulier les échanges entre pôles de compétitivité, clusters et régions innovantes.

Les Parties ont d'abord évoqué les priorités de leur politique nationale dans le domaine de l'innovation ainsi que les outils de soutien des entreprises innovantes, y compris en termes d'appui financier. Elles ont noté que la politique française Industrie du Futur avait de nombreux points communs avec le programme ambitieux de l'Initiative Technologique Nationale (NTI) envisagé par la Russie.

Les Parties ont échangé sur le développement de la collaboration entre les PME et salué l'Accord conclu entre la Fondation d'Assistance aux petites entreprises innovantes (FASIE) et BPI France. Les Parties ont apprécié la proposition de créer une nouvelle forme de collaboration dans le domaine des innovations et du développement des PME à travers l'organisation de séminaires d'affaires bilatéraux, ainsi que la proposition de promouvoir des forums et des événements thématiques (Startup Village, Viva Technology etc.).

La Partie française a noté avec intérêt le développement de la politique de cluster en Russie et s'est dite intéressée à une coopération sur le sujet, ce qui permettra de définir plus précisément les axes prioritaires de cooperation bilatérale.

Les Parties ont également échangé sur :

- Le développement de la coopération dans les domaines de la numérisation du flux de production entre Dassault Systèmes (France) et le Centre technique de l'Université polytechnique Pierre le Grand de Saint-Pétersbourg;

- Les possibilités d'utiliser l'accélérateur GenerationS d'AO RVC pour l'établissement de coopérations entre les entreprises françaises et russes;
- Les résultats positifs du programme French Tech Hub de Moscou et sa collaboration étroite avec Skolkovo, l'intention de la Partie russe d'apporter un appui au programme, l'intérêt des deux Parties pour promouvoir le French Tech Visa et, enfin, les perspectives de développement des programmes French Tech Hub, French Tech Tour et French Tech Connect @Skolkovo.

Les Parties ont signé un arrangement administratif (MoU) sur la coopération dans le domaine des innovations qui détermine des axes prioritaires de collaboration ainsi qu'une liste d'événements pour l'année 2018.

Coopération dans le domaine des technologies d'information et des télécommunications

Les Parties ont salué la dynamisation de la coopération dans le domaine des TIC y compris les échanges d'expériences dans les domaines d'application du Programme de développement de l'économie numérique de la Russie.

Rappelant que le groupe de travail aurait dû se réunir en 2017, elles conviennent d'organiser une réunion en 2018.

Coopération dans le domaine de la construction et des services urbains

Au cours de la IIIème réunion du Groupe de travail franco-russe «Construction, logement, services et aménagement urbains» du CEFIC qui s'est tenue le 28 novembre 2017 à Moscou, les Parties ont salué les actions réalisées en 2017 et les perspectives prometteuses de coopération pour 2018.

Pour faire suite aux conclusions de la XXIIème réunion du CEFIC sur la tenue de séminaires de travail et de visites en France et en Russie, les Parties ont procédé à l'échange de documentations et de bonnes pratiques dans les domaines d'actions fixés pour 2017 : traitement des déchets, gestion de l'approvisionnement et du traitement de l'eau, environnement urbain. Les Parties ont participé au XXème forum international « Waste Tech – 2017 » qui s'est tenu à Moscou du 6 au 8 juin 2017 sur la gestion des déchets, les technologies de protection de l'environnement et les énergies renouvelables et dont l'événement clé était le 1^{er} Congrès des opérateurs de traitement des déchets de Russie. Les Parties ont en outre participé

au IIIème forum international « Journée de l'innovation dans l'architecture et la construction » qui s'est tenu le 28 novembre 2017 à Moscou.

Au cours de la réunion du Groupe de travail, la Partie russe a présenté les premiers résultats de la réalisation du projet prioritaire « Environnement urbain confortable » ainsi que le projet prioritaire « Qualité des services urbains ». La Partie française a présenté sa politique dans le domaine des innovations urbaines basée sur les propositions des entreprises (approches innovantes des transports et de la mobilité, de l'approvisionnement en chaleur et en eau et du traitement des eaux, en matière de ville intelligente, d'organisation de l'environnement urbain et des services urbains).

Les représentants des sociétés françaises et russes ont présenté leurs méthodes de travail et leurs solutions innovantes. Ils ont tracé les perspectives pour la coopération bilatérale à venir et sont convenues de poursuivre leurs échanges entre les réunions du Groupe de travail sur les projets de collaboration possible.

Les Parties ont exprimé leur intérêt pour la réalisation de projets prioritaires avec la participation des administrations publiques et des sociétés françaises, y compris celles qui ont participé à la II^{ème} réunion du Groupe de travail le 17 février 2017 (Suez, Cnim, Schneider-electric, Dassault system, Artelia, Vinci) et notamment pour des projets de création de villes intelligentes et des projets de modernisation des infrastructures de services urbains en recourant aux partenariats public-privé au niveau régional.

Les Parties sont convenues d'analyser la possibilité de mettre en place un projet pilote en Russie en 2018, concernant le développement de la technologie « Citybox » de la société Bouygues, qui correspond aux besoins en matière d'efficacité énergétique, en matière de gestion des réseaux à distance et des services numériques (Wi-Fi, vidéosurveillance, effets sonores et lumineux). Cela permet d'élever le niveau d'intelligence de la ville en augmentant son caractère écologique et innovant, son efficacité énergétique et en améliorant la sécurité des personnes.

Les Parties ont noté la satisfaction de la société Véolia pour le partenariat noué avec certaines villes de Russie et son intérêt pour les opportunités offertes en matière de concessions dans le domaine de l'eau et des réseaux de chaleur.

Les Parties ont noté aussi l'intérêt de la société Engie pour développer en Russie son activité dans le domaine des services urbains et de la ville durable. A ce titre, Engie est à un stade avancé de pourparlers avec la ville de Moscou pour la

fourniture via sa filiale Siradel d'une solution numérique de modélisationsimulation urbaine.

La Partie française a noté l'activité de la société Fenice Rus, appartenant à Dalkia-EDF, dans les domaines de l'efficacité énergétique et des services environnementaux à destination de l'industrie. Elle a aussi souligné que Fenice Rus est l'un des trois plus grands fournisseurs de services énergétiques russes et qu'elle souhaite poursuivre son positionnement sur le marché de l'efficacité énergétique notamment sur le segment industriel et sur celui des réseaux de chaleur.

Les Parties souhaitent poursuivre leurs échanges privilégiés en matière de standardisation internationale dans le domaine du développement urbain durable au sein de l'organisation internationale de normalisation (ISO).

Les Parties sont convenues d'étudier les meilleurs moyens pour capitaliser leurs expériences à travers, notamment, un site numérique collaboratif, tel que Construction 21.

Coopération dans le domaine du tourisme

Les Parties ont souligné que l'Année franco-russe du tourisme culturel 2016 et 2017 a été l'un des événements clés de la coopération bilatérale dans le domaine du tourisme. Les Parties ont constaté que l'Année franco-russe du tourisme culturel a contribué à développer les flux touristiques dans les deux sens.

Plus d'une centaine d'actions différentes ont été réalisées dans le cadre du programme de cette Année croisée (conférences, tables-rondes, visites d'affaires, presse-tours, échanges universitaires et professionnels, présentations de régions, de circuits culturels, etc.). Ces actions ont notamment donné lieu à l'élaboration de nouveaux circuits touristiques thématiques mettant en valeur l'histoire multiséculaire des relations entre nos deux pays, « L'empreinte française en Russie», « L'empreinte russe en France », au développement de la coopération décentralisée ou encore à la présentation des villes de Russie accueillant la Coupe du Monde FIFA 2018.

Afin de consolider les résultats de l'Année franco-russe du tourisme culturel 2016-2017, la Partie russe propose de préparer un plan d'actions bilatéral pour le tourisme culturel pour la période 2018-2020.

La clôture officielle de l'Année franco-russe du tourisme culturel a eu lieu les 7-8 décembre 2017 au Centre spirituel et culturel orthodoxe russe à Paris. L'événement principal a été le forum culturel et touristique franco-russe lors

duquel le bilan de la coopération en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Année a été dressé.

Les Parties sont convenues de poursuivre en 2018 la coopération pour l'intégration du système français DataTourisme et du Système d'échange d'information touristique russe utilisé par les centres d'information touristique et les entreprises de la Russie. Cette intégration permettra de consolider des informations complètes sur les secteurs touristiques de nos pays, de créer et promouvoir de nouveaux circuits et d'organiser des événements conjoints pour inclure les PME du domaine touristique.

Coopération des milieux d'affaires

Les Parties ont noté avec satisfaction l'intérêt mutuel pour développer la coopération et ont confirmé leur intention de poursuivre le renforcement du dialogue entre les associations des milieux d'affaires des deux pays, y compris l'organisation et la conduite d'activités conjointes dans le cadre du Conseil des affaires France-Russie, créé par MEDEF International et l'Union russe des industriels et entrepreneurs (RSPP).

Les Parties ont pris connaissance des propositions des Parties française et russe du Conseil des affaires France-Russie. Ces propositions seront examinées dans le cadre des groupes de travail sectoriels du CEFIC.

Fait à Moscou, le 19 décembre 2017 en deux exemplaires, en français et en russe, les deux versions faisant également foi.

Pour la Partie française:

Pour la Partie russe:

B. Le Maire

M. Orechkine

Ministre de l'Economie et des Finances de la République française

Ministre du Développement économique de la Fédération de Russie